

Image not found or type unknown



Cpte-rendu de réunion très petite copro (2 copros)

Par **hanni**, le **04/11/2010** à **15:05**

BONJOUR rnrnNous sommes deux copropriétaires d'une maison de ville d'un étage comportant 3 appartements, une cour privative et une terrasse. Le syndic provisoire bénévole est l'ancien propriétaire de la maison tout entière, il possède maintenant 2 appartes et la cour car il m'a vendu le 3e appartement/terrasse en janvier dernier. rnrnY a-t-il obligation légale d'un rapport écrit, ou cpte-rendu de réunion, dans ce cas précis ? rnrnMERCI D'AVANCE POUR REPONSE rnrnCordiales salutations.